

Service Abonnés

115 Av. du Général de Gaulle 89130 TOUCY Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



03 86 44 01 42



regieeau@repf.fr http://www.eaux-puisaye-forterre.fr/



Astreintes-Urgences 03 86 44 01 42

GESTION DES PAIEMENTS

SGC D'AUXERRE 68 Rue du Pont 89000 AUXERRE Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le lundi après midi de 13h45 à 16h15



03 86 51 30 00



sgc.auxerre@dgfip.finances.gouv.fr

PAIEMENT EN LIGNE

Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur http://www.eaux-puisaye-forterre.fr/

MESSAGE(S)



Abonnement du 01/07/2023 au 30/06/2024 Index relevé, estimé ou que vous auriez pu nous communiquer.

Référence PDC 0860113501 CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT \ ADRESSE DESSERVIE

MILLOT DUMAZERT SEVERINE LA GOULATERIE 14 ROUTE DE LA FORET 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

> SGC D'AUXERRE Expéditeur

68 RUE DU PONT 89000 AUXERRE

MME MILLOT DUMAZERT SEVERINE Destinataire

LA GOULATERIE

14 ROUTE DE LA FORET

MALICORNE

89120 CHARNY OREE DE PUISAYE

VOTRE FACTURE DE RELEVE DU 07/08/2024

Réf. facture : 2024 1325 103185 Détails au verso

Consommation du 20/06/2023 au 02/07/2024

80 m³ 254,83€ 37,65€

Distribution de l'eau Organisme Public Agence de l'Eau

292.48€

Total facture TTC

-123,03€

Montant TTC Règlement 30 jours à réception

169,45€

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :

- Paiement en ligne : se connecter sur www.eaux-puisave-forterre.fr avec l'adresse mail utilisée pour la création de votre compte

A déduire

- Prélèvement bimestriel ou automatique à l'échéance : mandat de prélèvement disponible, téléchargeable à partir du site www.eaux-puisaye-forterre.fr

SIGNATURE

- TIP SEPA: dater, signer et renvoyer le TIP au moyen de l'enveloppe fournie (à affranchir)
- Chèque : libellé à l'ordre du SGC d'Auxerre (joindre obligatoirement le talon de facture)
- Virement : sur le compte du SGC d'Auxerre ÎBAN FR26 3000 1001 67C8 9500 0000 022 BIC BDFEFRPPCCT
- Paiement de Proximité: Par carte bancaire ou en espèces (dans la limite de 300 euros): muni du présent avis, auprès d'un point de Paiement de Proximité dont vous trouverez la liste sur le site https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par compte connotmement aux instructions au treatiset; vois beneficiez un toutil actuel temporation voire banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autoisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenit auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, voire compte pour le montant indiqué.

Joindre un relevé d'identité bancaire

DATE et LIEU

MILLOT DUMAZERT SEVERINE LA GOULATERIE 14 ROUTE DE LA FORET MALICORNE 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE



Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0890030240000000000010318524 ICS: FR11ZZZ504891

ence: 2024 1325 103185

169,45 € Montant:

Créancier : PUISAYE FORTERRE FEDERATION

CPE NANTERRE

TSA 73980

92894 NANTERRE CEDEX 9



024110500242 MILLOT DUMAZERT S COMPTEUR NOUVEL INDEX ANCIEN INDEX CONSOMMATION COMMENTAIRE 504701 1364 (releveur le 19/06/2023) 1444 (manuelle le 02/07/2024) 80m³

Total conso: 80m3

-123,03€

Réf. facture : 2024 1325 103185

FACTURE DÉTAILLÉE										
	Période facturée		Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC			
Distribution de l'eau					241,54 €		254,83 €			
ABONNEMENT EAU	01/07/2023-31/12/2023		184 J	93,50€	47,13 €	5,50 %	49,72€			
ABONNEMENT EAU	01/01/2024-30/06/2024		182 J	100,00 €	49,73 €	5,50 %	52,47 €			
CONSOMMATION EAU	20/06/2023-31/12/2023		41 m3	1,750 €	71,75€	5,50 %	75,70 €			
CONSOMMATION EAU	01/01/2024-02/07/2024		39 m3	1,870 €	72,93€	5,50 %	76,94 €			
Organisme Public Agence de l'Eau					35,68 €		37,65€			
POLLUTION AESN MOYENNE	20/06/2023-02/07/2024		80 m3	0,380€	30,40 €	5,50 %	32,08€			
REDEVANCE POUR PRELEVEMENT BASSIN SEINE NORMANDIE	20/06/2023-02/07/2024		80 m3	0,066€	5,28 €	5,50 %	5,57 €			
€ Prix du m³ TTC hors abonnement : 2,38 € (soit 0,00238 € / L)		Montant fa	cturé		277,22 €		292,48 €			

A déduire

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252 A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 81-624 du 19 août 1966 modifié par le décret n° 81-362 du 13 avril 1981 relatif au recouvrement des collectivités et établissements publics

locaux.

L'ORDONNATEUR: Jean DESNOYERS - PRESIDENT

WOIE_DE_RECOURS_: Vous pouvez, dans un premier temps, saisir le Médiateur de l'Eau, à l'adresse suivante *BP 40 463 - 75366 Paris Cedex 08* ou directement en ligne sur le site *www.mediation-eau.fr.* Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement : le Tribunal de proximité pour les litiges portant sur une somme inférieure à 4000 € : le Tribunal d'instance pour les litiges portant sur une somme comprise entre 4000 € et 10000 € le Tribunal de Grande Instance pour les litiges sur une somme supérieure à 10 000 € INFORMATIONS :

- SIRET : 20007133000019

- Notre numéro individuel d'identification à la TVA : FR 21 200071330

- Notre numéro individuel d'identification à la TVA : FR 21 200071330

Mon	tant TTC	Règler	nent 30 jours	à réceptio	n		169,45 €	
	Détail de la	TVA			НТ	TVA	TTC	
			TVA	5,5%	160,61	8,84		
			Total		160,61	8,84	169,45	



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





ZONE DE DISTRIBUTION: CHARNY

Indicateur global de qualité A : Eau de bonne qualité La recherche de molécules de dégradation des pesticides chlorothalonil et chloridazone (métabolites), débutée en juillet 2023, a mis en évidence leur présence dans l'eau distribuée à des concentrations élevées, mais qui restent inférieures aux valeurs sanitaires actuellement définies pour limiter les usages. Elle conduit à dégrader l'indice de qualité de l'eau distribuée B: Eau de qualité convenable 2023 C : Eau de qualité insuffisante pour l'année 2023. Dans l'attente des avis des agences d'expertise sanitaire nationales, un suivi renforcé est mis en place. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. D: Eau de mauvaise qualité Indicateur 2022 : A

Votre réseau est alimenté par les captages : FONTAINE DU CHARME, FORAGE DE PERUSEAU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement sur filtre à sable pour la turbidité, sur filtre à charbon actif pour les pesticides puis au chlore.

Votre réseau alimente de facon permanente (CHAMBEUGLE, CHARNY OREE DE PUISAYE, CHENE ARNOULT, FONTENOUILLES, GRANDCHAMP, MALICORNE, MARCHAIS-BETON, ORMES (LES), PERREUX, SAINT-DENIS-SUR-OUANNE, SAINT-MARTIN-SUR-OUANNE, SOMMECAISE, VILLIERS-SAINT-BENOIT), soit 4483 personnes. Le responsable des installations est : « FEDERATION EAUX PUISAYE FORTERRE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter ...

Quelques conseils

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Absence exigée.

Valeur maxi: 0 n/100 ml

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est $50~{\rm mg/L}$.

Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne: 30 mg/L Valeur maxi : 46 mg/L

Nombre de prélèvements : 19

Bonne qualité

Conformité: 100 %

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Nombre de prélèvements : 8 Conformité: 63 % Nombre de substances recherchées : 352

Valeur maxi: 0,651 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s): chlorothalonil

r471811; total des pesticides analysés Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 %

Valeur maxi: 0,68 NFU

ABSENCE

TEMPÉRATURE



Si vous possédez un adoucisseur. assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau liée à la nature géologique des sols exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 27,1 °f Valeur maxi: 29,5 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 11/07/2024 UDI 089000709

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

LES INFORMATIONS ET ALERTES EN DIRECT DE LA RÉGIE EAUX PUISAYE FORTERRE SUR PANNEAUPOCKET



Que faire en cas de fuite, ce que dit la loi.

Les fuites d'eau ne sont pas toujours visibles et peuvent coûter cher.

En cas de fuite sur votre installation intérieure, vous pouvez bénéficier d'un remboursement partiel de votre facture d'eau, <u>sous certaines conditions</u> (loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit n° 2011-525 du 17 mai 2011 – dite « *Warsmann* »).

En cas de consommation anormale, la Régie Eaux Puisaye Forterre vous en informe au plus tard au moment de l'envoi de votre facture d'eau.

Dès que vous êtes informé, **faites appel à une entreprise de plomberie** pour faire réparer la fuite d'eau, dans le mois qui suit la réception du courrier d'information ou de la facture le cas échéant.

Transmettez au service une attestation de réparation de l'entreprise de plomberie, mentionnant impérativement que la fuite a été réparée, la localisation de la fuite, ainsi que la date de réparation.

Le montant qui vous sera facturé sera au maximum égal à deux fois votre consommation d'eau habituelle. Les fuites concernées par ce remboursement, sont les fuites d'eau potable après compteur des locaux exclusivement d'habitation.

Le paiement de proximité.



- par carte bancaire,
- ou espèces dans la limite de 300 euros

muni de votre facture, au guichet du SGC d'Auxerre ou auprès d'un point de Paiement de proximité. Retrouver la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Toutes vos démarches sur l'Agence En Ligne

Tout savoir sur le Service de l'Eau en Puisaye Forterre, toutes les démarches désormais en ligne à : www.eaux-puisaye-forterre.fr

Régie Eaux – Fédération Eaux Puisaye Forterre – 115 avenue du Général de Gaulle – 89130 TOUCY Tél : 03.86.44.01.42 — Courriel : regieeau@repf.fr

ACCUEIL : du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 URGENCES 03.86.44.01.42